

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance du 25 Mars 2024****Le vingt-cinq mars deux mil vingt-quatre dans la salle de la Mairie de Beuzeville La Grenier, sous la présidence de Monsieur Gérard CAPOT, Maire.****Date de convocation du conseil municipal : 19 mars 2024**Membres présents :

M. CAPOT Gérard, M. PAUMELLE Patrice, Mme MICHONNET Pascale, M. AUBER François, Mme MAILLARD Martine, M. LEMAISTRE Alain, Mme RACINE Claire, Mme GEHAN Danielle, Mme CHARDEY Brigitte, COURSEAU Pierrick, M. LE CORRE Gérald, Mme PIERRE Angélique

Absents excusés : M. COULTOUKIS Vassili, M. LEFEVRE Christophe, Mme LECUYER Marie-Hélène

Auxiliaire de séance : Mme COLMANT Sabine, Secrétaire de Mairie

Le président de la séance procède à l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L 2121-15 DU Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal. Madame Martine MAILLARD est désignée pour remplir cette fonction.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

La loi 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique dite loi Elan généralise la gestion en flux annuel des droits de réservation des logements locatifs sociaux.

Sauf de manière très spécifique, elle s'applique de manière obligatoire à toutes les réservations de logements sociaux, quel que soit le territoire et quel que soit le réservataire.

La gestion en stock porte sur des logements identifiés dans des programmes. Ce mode de gestion du contingent par le réservataire consiste à identifier des logements qui, lorsqu'ils sont libérés ou livrés sont mis à la disposition du réservataire afin qu'il puisse proposer des candidats sur ces logements.

La gestion en flux porte sur l'ensemble du patrimoine de logements locatifs du bailleur à l'échelle du Département ou de la collectivité lorsque celle-ci dispose de droit de réservation.

Les réservations portent sur un flux annuel de logements disponibles à la location.

Le passage à la gestion en flux vise ainsi la fluidification des attributions et une recherche de meilleure adéquation entre les publics visés et les logements.

Nombre de conseillers :*En exercice : 15**Présents : 12**Votants : 12**Procurations : 0*Convocation
*19 Mars 2024*Délibération Numéro**2024.25.03.03**Objet :**CONVENTION DE
GESTION EN FLUX DES
RESERVATIONS DE
LOGEMENTS AVEC LE
BAILLEUR****HABITAT 76**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217600907-20240325-2024250303-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/03/2024

Affichage : 28/03/2024

Pour l'autorité compétente par délégation





Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 12

Procurations : 0

Convocation
20 novembre 2023

Délibération Numéro

2024.25.03.03

Objet :

**CONVENTION DE
GESTION EN FLUX DES
RESERVATIONS DE
LOGEMENTS AVEC LE
BAILLEUR**

HABITAT 76

Un projet de convention a été établi pour la commune de Beuzeville La Grenier.

La convention est établie pour une période de 3 ans à compter de sa signature et pourra être révisée par avenant pour tenir compte des évolutions de la législation et de la réglementation.

Ainsi, pour 2024, HABITAT 76 affecte à la Commune de Beuzeville La Grenier 0.001% du flux annuel de logements concernés (soit 0 logement).

Monsieur Le Maire demande à l'ensemble du Conseil Municipal

- D'approuver la signature de la convention de gestion en flux des réservations de logements avec le bailleur social HABITAT 76
- De l'autoriser à signer la convention. (copie en annexe à la présente délibération).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents (12 voix pour) :

- **APPROUVE** la signature de la convention de gestion en flux des réservations de logements avec le bailleur social HABITAT 76
- **AUTORISE** M. Le Maire signer la convention. (copie en annexe à la présente délibération).

Pour extrait conforme au Registre

Le Maire

Gérard CAPOT

La Secrétaire de séance

Martine MAILLARD

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217600907-20240325-2024250303-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/03/2024

Affichage : 28/03/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

